



**SDIS
32**

AVIS DE PUBLICITE SUITE A MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE

L'article L.2122.1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit que « lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Objet du présent avis

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public une manifestation d'intérêt spontanée reçue par le service départemental d'incendie et de secours du Gers et d'identifier les opérateurs économiques susceptibles d'être intéressés.

Il s'agit de la mise à disposition des toitures des centres d'incendie et de secours de L'ISLE-JOURDAIN, de MIRANDE et de VIC-FEZENSAC en vue de l'implantation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques pour une durée de 30 ans, moyennant une redevance d'occupation du domaine public annuelle.

Centre de secours	Adresse	Références cadastrales	Surface bâtiment
Isle-Jourdain	1 rue Roger Dieudé	BL 441 et 447	1565 m ²
Mirande	Rue Sainte Barbe	AL 95 – 122- 124 -127	1200 m ²
Vic-Fezensac	Lieu-dit «Cauderon »	BE 62 et 53	1228 m ²

Conditions d'occupation du domaine public

Les candidats peuvent présenter le montage juridique qui leur semble le plus approprié et la durée d'occupation souhaitée, dans la limite de 30 ans.

Conformément à l'article L 2122-2 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, la durée de l'occupation sera fixée de manière à ne pas restreindre ou limiter la concurrence au-delà de ce qui est nécessaire pour assurer l'amortissement des investissements projetés et une rémunération équitable et suffisante des capitaux investis, sans pouvoir excéder les limites prévues, le cas échéant, par la loi.

Contenu du dossier de manifestation d'intérêt

Les éventuelles manifestations d'intérêt devront obligatoirement comporter les éléments suivants :

- Un courrier de présentation du candidat,
- Une présentation du projet qu'il entend réaliser dans le respect des conditions exposées dans le présent avis,
- Une présentation des mesures et autres moyens (techniques, économiques, financiers...) qu'il sollicitera pour réaliser le projet,
- Un extrait Kbis du candidat ou tout document équivalent.

Conditions de la manifestation d'intérêt

Toute déclaration de manifestation d'intérêt devra être adressée par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

**Sdis du Gers
Service des marchés
Chemin de la Caillaouère
CS 90505
32021 AUCH Cedex 09**

Il portera la mention : « **Appel à manifestation d'intérêt – NE PAS OUVRIR** »

La date limite de réception des dossiers de candidature est fixée au **Jeudi 13 février 2025 – 17 heures**

La transmission par voie électronique n'est pas autorisée.

Tout intérêt manifesté postérieurement à cette date ne sera pas pris en compte.

Supports de publicité : <https://www.sdis32.fr> et <https://www.marches-publics.info>

Issue de la procédure

A l'issue de la publication du présent avis, si aucun candidat ne s'est manifesté, le Sdis du Gers, pourra, s'il le souhaite, conclure une convention d'occupation temporaire avec l'opérateur économique ayant manifesté spontanément son intérêt.

Dans l'hypothèse où d'autres porteurs de projet se manifesteraient à la suite de la publication du présent avis, une procédure de sélection préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public serait organisée en application de l'article L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Le candidat sera alors invité à fournir un dossier composé des éléments demandés dans le cahier des charges de la procédure de sélection préalable. Ce cahier des charges sera transmis aux candidats qui se seront manifestés.

Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats peuvent s'adresser à :

- Commandant Jean-Pierre LABORDE ou Monsieur Cyrille CABALLE – infrastructure@sdis32.fr (renseignements techniques)
- Madame Joelle ZAMBELLI – joelle.zambelli@sdis32.fr (renseignements administratifs)